

Le Délégué général Christian CHARPY nous a dit le 30 septembre 2008 à l'INP:

- Qu'il maintiendra le protocole d'accord de l'article 40 relatif aux DOM en 2009.
- Que les effectifs de la nouvelle institution seront maintenus en intégralité en 2009.
- Que le budget prévisible 2009 permettra de remplir toutes les obligations du nouvel opérateur
- Que la fonction des conseillers polyvalents « demandes/rerelations entreprises et collecte d'offres », sera maintenue dans les unités en 2009.
- Que les AEP conserveront l'animation des équipes professionnelles en 2009.
- Que les agents bénéficiaires des primes et avantages ZUS continueront, sauf changement d'affectation, à en bénéficier en 2009.
- Que les salaires des agents publics ne sont pas concernés par les négociations actuelles dans le cadre de l'instance nationale provisoire.
- Que les services d'orientation de l'AFPA pourraient intégrer la nouvelle institution en 2009.
- Qu'il n'y aura pas de service de contrôle de la recherche d'emploi spécifique dans l'institution, mais que cette mission est intégrée à celles des conseillers.
- Que les horaires d'ouvertures au public des unités en 2009, seront fixés à 35h00.
- Que le nouveau référentiel immobilier prévoira la création de bureaux individuels pour les conseillers.